



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 23

Réunion du :	Mardi 22 février 2022
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présent :	M. Raymond CAZEAUX
Assiste à la réunion :	M. Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Tirage des Coupes du Var
- Correspondance
- Reports de rencontre
- Désidérata

INFORMATIONS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



Voici quelques rappels en matière d'usage de la Feuille de Match informatisée, à destination notamment des nouveaux dirigeants de clubs amenés à utiliser la FMI pour la première fois.

Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : [GUIDE D'UTILISATION](#)

*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard **en semaine**

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

TIRAGE DES COUPES DU VAR FEMININES

Tirage effectué au District du var par les membres de la commission en présence de M. Frédéric BAUMANN.

1/4 de Finale Séniors à 11

A jouer le 10 Avril 2022

Sur le terrain du premier nommé

ET.S LORGUES / AS BRIGNOLES
EXEMPT / RC LA BAIE
US CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC
SC DRAGUIGNAN / SC TOULON

1/8 Finale Séniors à 8

A jouer le 17 Avril 2022

Sur le terrain du premier nommé

SIX FOURS LE BRUSC FC / ASPTT TOULON
ST CYR / PAYS DE FAYENCE
S.O LA LONDE / BESSE SPORT
STE MAXIME AS / US VAL D'ISSOLE
O ST MAXIMIN / C.A. ROQUEBRUNOIS
UA LA VALETTE / FC PUGETOIS
FC ROCBARON / ASPTT HYERES 2
ET.S LORGUES / EXEMPT



1/4 de Finale Féminines U15F

A jouer le 19 Mars 2022
Sur le terrain du premier nommé

T. PIVOTTE SERINETTE / O ST MAXIMIN
HYERES FC / SC DRAGUIGNAN
FC PUGETOIS / US CARQUEIRANNE LA CRAU
SC TOULON / JS MOURILLON

PLANNING DES PROCHAINES COUPES DU VAR

Séniors à 11

1/2 finale : 8 mai 2022

Finale : 18 ou 19 juin 2022

Séniors à 8

1/4 de finale : 26 mai 2022

1/2 finale : 5 juin 2022

Finale : 18 ou 19 juin 2022

U15F

1/2 finale : 26 mai 2022

Finale 18 juin 2022

FORFAIT GENERAL

Seniors à 11 : ASPTT HYERES : Amende financière de 92 €.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} Parution

U15F – Poule A

SC TOULON / J.S BEAUSSETANNE du 19.02.2022 (53420.2)

REPORTS DE MATCH

A jouer le 23 février 2022

U15F Poule A

TOULON ELITE FUTSAL / PIVOTTE SERINETTE du 18.12.2021 (53418.2)

U15F Poule B

BRIGNOLES / ST MAXIMIN du 29.01.22 (53459.2)

A jouer le 26 février 2022

Séniors à 11

RC LA BAIE / CARQUEIRANNE LA CRAU du 27/02/2022 (53034.2)



A jouer le 2 mars 2022

U15F Poule A

CARQUEIRANNE LA CRAU / TOULON ELITE FUTSAL du 29.01.2022 (53429.2)

U15F Poule B

LES VALLONS / FC LA SEYNE du 26.02.2022 (53462.2)

A jouer le 9 mars 2022

U15F Poule A

HYERES FC / SC TOULON du 11.12.2022 (53444.1)

U15F Poule B

ST-MAXIMIN / LES VALLONS du 15.01.2022 (53451.2) > plus de date disponible

PUGET / FREJUS ST-RAPHAEL du 12.02.2022 (53455.2)

A jouer le 13 mars 2022

Séniors à 11

DRAGUIGNAN / HYERES FC du 06.02.2022 (53030.2)

A Jouer le 6 avril 2022
(Plus de date disponible)

Séniors à 8 Poule D1

LORGUES / ST.O. LONDAIS du 30.01.2022 (55212.1)

A Jouer le 10 avril 2022

Séniors à 8 D1

ASPTT HYERES /AS MAXIMOISE du 23.02.2022 (55207.1)

ES LORGUES / U.A LA VALETTE du 19.12.2021 (55190.1)

A Jouer le 11 avril 2022

Séniors à 8 D1

LA LONDE / ROCBARON du 30.01.2022 (55214.1)

A Jouer avant le 17 Avril 2022
ou en semaine

Séniors à 8 D1

US VAL ISSOLE / LA VALETTE DU 23.01.2022 (55206.1)

ASPTT HYERES / US VAL ISSOLE DU 30.01.2022 (55214.1)



QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8

ROQUEBRUNE
US VAL ISSOLE –
PIGNANS

Club ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8

LORGUES

*Prochaine réunion
Mardi 1^{er} Mars 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER